### MAIRIE D'ISSOU



# INDIVIDUALISE d'un Enfant résentant un trouble de la santé ou un handicap

Année scolaire 2022-2023

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a pour but de faciliter l'accueil et l'intégration en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé ou présentant un handicap.

Il est établi en début de la période d'accueil à la demande des familles, sauf cas non repérés en début d'année scolaire. Il est opposable pour la période allant de la date de la signature au 31 août de l'année n ou n+1.

Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité à partir des besoins thérapeutiques précisés dans l'ordonnance et le protocole d'urgence signés du médecin qui suit l'enfant. Ces documents sont ioints au PAI.

Le PAI signé dans le cadre scolaire vient en appui du dossier présenté par la famille lorsque l'enfant fréquente également les structures d'accueil péri ou extra scolaires.

Le PAI autorise, sous la responsabilité du Maire, les agents assurant l'encadrement de l'enfant, à mettre en place la conduite à tenir telle que décrite dans le PAI.

Le PAI ne saurait se substituer à la responsabilité parentale.

■ Maison des Jeunes Enfant concerné :		
Nom Prénom Adresse	Date/naissance	F ou M

## Personnes à prévenir rapidement en cas de troubles :

SERVICES d'URGENCE		
	SAMU	SAPEURS POMPIERS
Sur téléphone fixe	<u>15</u>	<u>18</u>
Sur téléphone portable	112	<u>18</u>

Coordonnées	Personne à prévenir en priorité	Personne à prévenir à défaut	Autre personne
Nom			
Prénom			
☎ portable			
★ travail			
★ domicile			

Si enfant suivi en ville		
Nom du spécialiste		
Nom du service		
2		
Autres renseignements (jour de consultation, cabinet, portable)		

Si enfant suivi autre établissement médico-social (ou autre)		
Nom du service		
Nom de l'intervenant		
2		
Autres renseignements (jour de prise en charge, ligne directe bureau//portable)		

#### Informations médicales : \*à remplir par le médecin prescripteur

Signes d'appel, symptômes visibles*	Précautions ou mesures à prendre*	Aménagements nécessaires*
	-	
OB	SERVATIONS DU MEDECIN*	
POUR FACIL	ITER LA PRISE EN CHARGE DE L'E	NFANT

#### **Engagements des parties prenantes :**

le médecin	Les parents	La collectivité
La prescription médicale	Transmettre l'ordonnance et	Mettre en place les conditions
	les médicaments du P.A. I	de prise en charge telles que
Description des symptômes	Informer de toute évolution	renseignées par le prescripteur
et des conduites à tenir	de la maladie	

#### Pièces jointes au présent P.A.I:

- Ordonnance relative à la prise en charge
- Copie du P.A.I scolaire
- Autorisation parentale (en cas de prise de médicaments)

Fait à ISSOU, le Fait à ISSOU, le

Le Maire Le Représentant Légal